



Menace de mon ex conjoint

Par nena

j ai la garde de mes enfants et souhaiterai changer de région mon ex conjoint si oppose en me faisant des intimidations verbales et du chantage sur la gardes des enfants que dois je faire
merci

Par yapasdequoi

Bonjour ?

Vous pouvez changer de région, mais pas emmener les enfants sans jugement du JAF.

Il est probable que vous perdrez leur garde. Mais ce n'est pas systématique.

Consultez votre avocat.

Par kang74

Bonjour

Vous pouvez déménager ou vous voulez , mais vous ne pouvez pas changer le lieu de résidence des enfants sans son accord si cela modifie la façon dont il peut voir les enfants .

Il vous faut donc saisir le JAF avant votre départ , et le changement de résidence des enfants ,n'est pas une menace mais une possible conséquence de votre décision .

Voyez nécessairement un avocat .

Par Isadore

Bonjour,

Oui, voyez un avocat et ne faites rien sans ses conseils. Si le père ne souhaite pas être éloigné de ses enfants, il est normal qu'il vous menace de saisir le JAF pour un changement de résidence.

Voyez avec votre avocat si votre dossier vous permet d'espérer déménager en ayant la résidence principale. Sinon, ce sera un choix à faire : rester, ou partir sans les enfants.

En attendant, veillez à respecter scrupuleusement le jugement.